

Commune Amie des Enfants Lausanne

Rapport de la journée d'évaluation du 31 mai 2012

Sur mandat d'UNICEF Suisse

Valeyres-sous-Ursins, août 2012

TABLE DES MATIERES

1. Contexte du mandat et but de la journée d'évaluation

2. Processus et programme

3. Résultats

- 3.1 Mise en perspective
- 3.2 Rappel du diagnostic du rapport d'état des lieux
- 3.3 Politique et stratégie de la Ville de Lausanne : Lignes de conduite et Administration et politique favorables aux enfants
- 3.4 Prévention et intégration
 - 3.4.1 Formation
 - 3.4.2 Structures d'accueil extrafamilial et parascolaire
 - 3.4.3 Protection de l'enfance et de la jeunesse
 - 3.4.4 Santé, prévention, intégration
- 3.4 Loisirs : Places de jeux et Animation socioculturelle
- 3.6 Aménagement du territoire urbain : Habitat, environnement construit, circulation routière
- 3.6 Participation
- 3.7 Plan d'action
 - 3.7.1 Evaluation
 - 3.7.2 Groupe de référence
 - 3.7.3 Participation
 - 3.7.4 Plan d'action

4. Evaluation et recommandations

- 4.1 Evaluation
- 4.2 Recommandation pour l'attribution du label

Annexes

- Annexe 1 : Programme de la journée
- Annexe 2 : Liste des personnes participantes
- Annexe 3 : Documents consultés pour l'évaluation

1. Contexte du mandat et but de la journée d'évaluation

En septembre 2009, la Ville de Lausanne adresse une demande à UNICEF Suisse pour un questionnaire d'état des lieux, 1ère étape pour l'obtention du Label Commune Amie des Enfants. Elle envoie l'état des lieux complété, puis une rencontre est organisée en mars 2010 à Lausanne entre Mesdames Fleur Jaccard (UNICEF) et Florence Godoy (Ville de Lausanne) pour préciser certaines des réponses fournies dans le questionnaire. En juin 2010, la Ville de Lausanne envoie un document séparé à UNICEF Suisse pour compléter le questionnaire d'état des lieux. Toutes ces informations complémentaires sont introduites dans l'analyse de l'état des lieux réalisée par UNICEF.

UNICEF Suisse transmet le rapport d'état des lieux à la Ville de Lausanne début décembre 2010.

Les ateliers participatifs avec des enfants, prévus par le processus d'évaluation, se déroulent en mai 2011, dans le cadre d'un programme existant de la Ville de Lausanne, les « Pousses Urbaines ». Le plan d'action préparé par la Ville de Lausanne est envoyé à UNICEF Suisse en janvier 2012. La journée d'évaluation sur le terrain, objet de ce rapport, a lieu le 31 mai 2012.

Le but principal de la journée d'évaluation est de pouvoir examiner comment les données transmises par la Ville de Lausanne (état des lieux, rapport de l'atelier avec les enfants, plan d'action et autres documents mis à disposition) se traduisent sur le terrain. Cette journée représente l'opportunité d'un dialogue avec divers interlocuteurs de la Ville impliqués dans la définition et la mise en oeuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la Ville. C'est aussi l'occasion d'approfondir et de préciser certaines des informations contenues dans l'état des lieux et le plan d'action, et d'offrir une « caisse de résonance » pour la réflexion sur la stratégie adoptée, les actions déjà entreprises et les perspectives futures.

Les aspects suivants ont été examinés et discutés pendant cette journée:

- La pertinence du label pour UNICEF Suisse, la Ville de Lausanne, les enfants et les jeunes.
- La complémentarité et les synergies des mesures et processus mis en place ou prévus ; les contraintes ou l'impact d'autres domaines sur les actions et mesures mentionnées dans l'état des lieux.
- Les questions encore ouvertes et la cohérence des réponses données ; les éventuels points problématiques ou contradictoires trouvés les différents documents remis.
- L'impact de la politique de la Ville de Lausanne pour l'avancement de la cause des enfants et le respect des droits de l'enfant.

2. Processus et programme

La délégation d'UNICEF et l'évaluatrice externe se sont préparées en lisant et analysant les documents remis par la Ville de Lausanne, ainsi que d'autres documents pertinents en rapport avec le sujet (voir annexe 3). Le programme a été élaboré par la personne en charge du dossier pour la Ville de Lausanne, Mme Florence Godoy, déléguée à l'enfance, en concertation étroite avec l'évaluatrice externe, Mme Christine Panchaud.

Etant donné la structure administrative d'une grande commune comme Lausanne (plus de 130'000 habitants) et le nombre important de domaines concernés et de mesures et actions mises en place en relation avec le label UNICEF, il a fallu faire un certain nombre de choix stratégiques, afin d'élaborer un programme cohérent qui tienne sur une seule journée.

Les thématiques ont été réparties en cinq grandes sessions couvrant l'ensemble des domaines de l'état des lieux. Une large palette d'interlocuteurs, dont un représentant du pouvoir exécutif, des chefs de services et des responsables de projets, y ont participé (voir annexe 2 pour la liste des personnes participantes). Les thématiques ont été réparties comme suit dans les différentes sessions (voir aussi le programme, annexe 1) :

Session 1 : Accueil officiel – Politique et stratégie

- Lignes de conduite
- Administration et politique favorables aux enfants

Session 2 : Prévention et intégration

- Formation, y compris passerelles scolaires
- Structures d'accueil extrafamilial et parascolaire
- Protection de l'enfance et de la jeunesse
- Santé et prévention

Session 3 : Aménagement du territoire urbain

Session 4 : Places de jeux et loisirs

Session 5 : Plan d'action

- Evaluation
- Groupe de référence
- Participation

Le souci a également été de trouver un point d'équilibre qui permette de ne pas rester au niveau des stratégies et des descriptions ou citations de programmes uniquement, mais de pouvoir aussi aborder la réalité lausannoise au niveau de la mise en œuvre et des réalisations concrètes sur le terrain. En conséquence, un certain nombre de domaines ont été abordés à partir d'exemples concrets de projets, de programmes ou d'actions, avec ensuite une mise en perspective par rapport à l'ensemble de l'action du Service concerné.

L'évaluatrice avait préparé un certain nombre de questions pour chacune des thématiques de l'état des lieux et en relation avec le plan d'action proposé par la Ville. La délégation d'UNICEF a aussi eu l'occasion de poser ses questions.

3. Résultats

3.1 Mise en perspective

Quatrième plus grande ville du pays, capitale du canton de Vaud, la Ville de Lausanne compte près de 135'000 habitants et voit depuis plus de dix ans sa population croître de près de 1500 personnes chaque année. En 2008, 21'400 habitants avaient moins de 18 ans (soit près de 17% de la population totale) ; la population étrangère représentait 39% du total des habitants, soit 50'980 personnes, dont 9'350 enfants de moins de 18 ans (soit 43,7% de cette classe d'âge).

Les élèves sont répartis dans 5 établissements primaires (y compris les classes enfantines) et 7 établissements secondaires situés sur le territoire de la commune. Un réseau de crèches permet d'accueillir les enfants en âge préscolaire et de nombreuses structures parascolaires accueillent les enfants en âge scolaire hors de heures d'école.

L'administration communale compte environ 4'590 employés, répartis dans une quarantaine de services. La Municipalité (pouvoir exécutif) est composée de 7 membres en charge des directions suivantes : Administration générale ; Sécurité publique et sports ; Culture et logement ; Travaux ; Enfance, jeunesse et cohésion sociale ; Finances et patrimoine vert ; Services industriels. Le Conseil communal (législatif) compte 100 membres.

3.2 Rappel du diagnostic du rapport d'état des lieux

Le rapport d'état des lieux préparé par UNICEF Suisse relève que la Ville de Lausanne obtient de très bons résultats sur le plan des structures et des prestations. Les résultats pour les dimensions de l'orientation (les objectifs et les lignes directrices) et des processus, dont la participation, sont également évalués positivement, avec cependant quelques points qui demandent discussion. La dimension nommée Résultats, qui concerne l'évaluation et les outils de pilotage, est celle qui apparaît dans ce rapport la plus faible et qui fera l'objet des discussions les plus approfondies au cours de la journée.

Des questions liées aux dimensions transversales de la coordination (au niveau de la Ville de Lausanne et avec le canton de Vaud), de l'intégration (de tous les enfants), de la participation des enfants et des jeunes et de l'évaluation ont été abordées au cours de chaque session thématique. Celles de l'évaluation, de la coordination et de la participation ont encore été traitées spécifiquement lors de la dernière session axée sur le plan d'action.

3.3 Politique et stratégie de la Ville de Lausanne : Lignes de conduite et Administration et politique favorables aux enfants

Le souci de la Ville de Lausanne est de suivre une politique de l'enfance et de la jeunesse qui soit génératrice de sens. Il est aussi de sa responsabilité d'assurer la cohérence et la coordination de l'ensemble, ceci dans une situation qui voit l'expression de nombreuses demandes et le développement de nouvelles prestations et de nouveaux projets.

Le souhait de la Ville est de s'associer à un processus d'évaluation globale externe à l'administration communale. La décision de demander la labellisation UNICEF répond éga-

lement au désir de la Ville de Lausanne d'avoir un regard extérieur critique sur la politique menée et de pouvoir se comparer avec d'autres communes de taille similaire. Ce label sera finalement pour la Ville la garantie de s'engager dans un processus à long terme.

Au niveau de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Lausanne, **les objectifs globaux** sont fixés dans l'Agenda 21, notamment aux chapitres *Education et famille* et *Vivre ensemble – politique des quartiers et de proximité*, ainsi que dans le programme de législature. Ils sont ensuite déclinés en objectifs plus spécifiques et des indicateurs sont définis dans les préavis précédant la mise en place de mesures et programmes spécifiques.

Sur le plan organisationnel, il apparaît clairement que la politique de la Ville de Lausanne est menée de façon transversale et que les sept Directions sont impliquées dans le processus :

- la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale où se trouvent les services spécialisés en charge de la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- la Direction des Travaux, en ce qui concerne les aspects transports et déplacements, avec notamment une déléguée piéton et une déléguée vélo, ainsi que la gestion d'un nouveau plan directeur de quartier, qui inclut une démarche participative;
- la Direction des services industriels, avec son centre de formation pour les apprentis ;
- la Direction de la culture et du logement, avec un contrat de quartier en train de se mettre en place, qui inclut un processus participatif et une évaluation externe, ainsi que la création d'une carte « Culture jeunes » ;
- la Direction de la sécurité publique et des sports, avec le renforcement de la Brigade jeunesse, afin d'assurer plus de présence auprès des enfants et des jeunes ;
- la Direction de l'administration générale, avec la centralisation de la gestion de tous les apprentis et une déléguée à l'égalité ;
- la Direction des finances et du patrimoine, avec une déléguée nature.

Le **programme de législature 2011-2016** prévoit de poursuivre la politique déjà engagée depuis plusieurs années. L'examen de ce programme montre que celui-ci ne comporte pas de chapitre dédié à l'ensemble des objectifs relatifs à l'enfance et à la jeunesse, mais il révèle très clairement qu'enfants et jeunes sont pris en considération par la Municipalité à plusieurs égards. Celle-ci entend en effet « *poursuivre et renforcer son engagement dans les domaines du social, de l'intégration, de l'enfance et de la jeunesse, dans le but de renforcer la participation de toutes et tous au vivre ensemble. Elle désire ainsi mettre un accent particulier sur la cohésion sociale, au sens large, durant cette législature* » (page 2 du programme de législature 2011-1016).

Trois priorités concernant spécifiquement la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale sont mentionnées par le Municipal en charge, M. Tosato.

Objectif prioritaire 1 : renforcement des capacités d'accueil des infrastructures parascolaires et extrascolaires, notamment pour les 12-16 ans. Le programme de législature 2011-2016 précise les objectifs très clairement: il s'agit de « *maintenir et renforcer l'accueil de jour collectif et familial des enfants en âge scolaire et préscolaire avec pour objectifs un taux de couverture supérieur à 50% pour les enfants en âge préscolaire, un droit à l'accueil parascolaire durant toute la scolarité conformément au nouvel article constitutionnel vaudois, avec participation financière proportionnelle des parents.* ». Une cheffe de projet a été nommée pour travailler à l'évaluation des besoins sur le terrain, y compris auprès de enfants, ainsi qu'à la mise en oeuvre de ces objectifs.

Objectif prioritaire 2: intégration des enfants allophones. Celle-ci est cruciale si on considère que 50% des enfants qui fréquentent les écoles lausannoises sont étrangers. Un chargé de projet doit faire l'état des lieux des cours de langue et culture d'origine disponibles à Lausanne et travailler avec les représentants officiels des pays d'origine, qui souvent contribuent à fournir ces prestations, afin qu'elles soient maintenues.

Objectif prioritaire 3: afin de mieux assurer la transition école-métier, un chargé de recherche a été nommé pour identifier les problématiques, répertorier les prestations fédérales, cantonales et communales et élaborer des propositions afin de cibler l'action possible de la commune pour faciliter cette transition. Le programme de législature 2011-2016 mentionne d'ailleurs parmi ses objectifs, celui d'«organiser et développer de nouvelles mesures d'insertion professionnelle pour les jeunes en fin de scolarité et sans projet professionnel».

Le **programme de législature 2011-2016** mentionne d'autres objectifs concernant l'enfance et la jeunesse, relevant pour certains d'autres directions que celles de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ou qui ne concernent pas que les enfants, notamment:

- Nouvelle campagne d'éducation sur le modèle de celle lancée en 2001, «L'éducation c'est l'affaire de tous».
- Consolidation des mesures d'accueil pour les élèves allophones.
- Mise en œuvre d'une politique coordonnée de santé et de prévention dans les structures scolaires et parascolaires.
- Poursuite de la politique d'aide aux clubs de sport, notamment pour l'encadrement et la formation des jeunes.
- Programme de rénovation des places de jeux de la Ville.
- Modération du trafic automobile privé et limitation de la vitesse.
- Plantages collectifs dans les quartiers.

Le Directeur du dicastère Enfance, jeunesse et cohésion sociale mentionne que le **manque d'objectifs stratégiques** relevé par le Rapport d'UNICEF représente un défi et qu'il s'agit pour Lausanne de le relever.

En ce qui concerne les **processus d'évaluation**, la politique de la Ville de Lausanne est de veiller à ce que « *les évaluations externes ne coûtent pas plus cher que les prestations elles-mêmes* » et de ne procéder à de telles évaluations que de façon ciblée et stratégique. D'autres mécanismes d'évaluation (interne) sont en place au niveau de la définition et de la réalisation des prestations des Services de la Ville. Les questions liées à l'évaluation seront abordées encore en cours de journée, « en situation », pour chaque domaine d'action. La question de l'évaluation globale de la stratégie sera abordée en fin de journée.

De ces premiers échanges, il s'avère que des évaluations internes existent bien, sur des bases régulières, au sein des services de la Ville en ce qui concerne les prestations communales. L'échange d'information et la consultation des résultats d'évaluations entre services et avec le canton ont lieu de façon régulière. En l'occurrence, il est souligné que c'est plutôt la Ville de Lausanne qui joue le rôle de pionnier et pas le canton, et que c'est souvent ce dernier qui vient s'informer auprès de la Ville des résultats obtenus.

Quant aux processus de **participation des enfants et des jeunes**, il seront abordés en cours de journée, à partir d'exemples concrets et lors de la session dédiée à ce sujet.

3.4 Prévention et intégration

3.4.1 Formation

Dans le domaine de la formation, les **relations entre la commune et le canton** ont pu être clarifiées. Un processus de coordination nommé « Etat-Com », lancé au début des années 2000, permet de délimiter les compétences entre les communes et le canton. Dans le domaine de la formation, la Ville de Lausanne a signé une convention particulière avec le canton qui fixe les liens organiques entre les directions d'établissements scolaires (qui dépendent du canton) et les prestations communales.

Le Service des écoles primaires et secondaires (service communal) est à l'interface entre le domaine cantonal et le domaine communal. Il est en contact régulier avec les instances cantonales. Une étroite collaboration et coopération s'établit ainsi entre les deux niveaux, ce qui permet de **gérer l'imbrication des prestations liées à l'école et à la formation**, notamment en ce qui concerne :

- Le parascolaire, afin d'assurer le continuum enfant-élève dans le quotidien des enfants et des familles.
- La migration : avec un accueil coordonné et individualisé, par des doyens formés, de chaque nouvel élève allophone.
- Le socio-éducatif, avec un décloisonnement entre le Service de Protection de la Jeunesse, le SPJ (service cantonal) et les mesures de soutien de la Ville, ce qui assure un continuum de la prise en charge des enfants et des familles.
- La santé somatique et psychologique, qui est en principe du domaine cantonal : la Ville de Lausanne a négocié avec le canton une autonomie communale afin de pouvoir offrir des prestations propres, surtout dans le domaine de la petite enfance.

Quant aux **passerelles**, on voit qu'un des trois axes prioritaires du programme de législature 2011-2016 en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse porte sur la transition école-métier et le développement de nouvelles mesures d'insertion professionnelle pour les jeunes en fin de scolarité et sans projet professionnel.

3.4.2 Structures d'accueil extrafamilial et parascolaire

Le rapport d'état des lieux montre clairement que c'est un des points forts de la Ville de Lausanne. De fait, 60% des enfants sont accueillis dans des structures de la vie enfantine (âge préscolaire) et toutes les demandes d'accueil aux niveaux du préscolaire et du parascolaire sont pour le moment couvertes.

Le projet présenté **d'un lieu d'accueil** pour les enfants en âge préscolaire dans un quartier à forte population migrante montre le souci de développer des réponses novatrices. L'originalité de ce projet est qu'il cherche à contribuer également à l'insertion des parents migrants allophones. Une évaluation externe financée par le canton doit permettre de bien comprendre les processus et les résultats de ce projet qui pourrait inspirer des solutions dans d'autres quartiers.

Le repas de midi pris dans un **APEMS** (Accueil pour enfants en milieu scolaire) avec une septantaine d'enfants nous a donné un aperçu concret de la qualité des prestations et de l'encadrement mis en place. La discussion animée, menée avec les enfants avant le repas, nous a permis de voir que plusieurs d'entre eux avaient participé à des ateliers au cours des-

quels leur avis avait été sollicité. Au sein de l'APEMS lui-même, l'avis des enfants est régulièrement sollicité pour discuter des règles de fonctionnement ou choisir les activités proposées.

3.4.3 Protection de l'enfance et de la jeunesse

Une coordination étroite existe entre la commune et le Service de protection de la jeunesse, le SPJ (instance cantonale). Les divers services communaux sont autant de relais avec le SPJ pour la signalisation des situations individuelles et la mise en relation des familles et des enfants concernés avec les services compétents. Le Service de santé des écoles est un des interfaces importants à cet égard.

3.4.4 Santé, prévention, intégration

Les six projets présentés ont permis d'aborder la diversité des prestations de la Ville. Certains de ces projets montrent bien les efforts de Lausanne pour **répondre aux besoins spécifiques des enfants qui nécessitent le plus de soutien**, notamment pour faciliter l'intégration des migrants ou des enfants en situation de handicap.

L'école est clairement reconnue et utilisée par la Ville de Lausanne comme un lieu d'information essentiel pour les parents. Une brochure très bien faite pour **l'accueil des parents d'enfants** qui commencent l'école infantile a été développée et sert de soutien à l'entretien individuel de 40 minutes mené avec chaque famille lors de cet accueil. Cette brochure traite de différents sujets, avec la page de gauche pour les parents et celle de droite pour les jeunes enfants.

La bonne intégration des élèves est aussi au cœur des **classes d'accueil** qui reçoivent les enfants de 13-17 ans arrivant de l'étranger. Elles concernent 350 élèves par an. Dans un premier temps, chaque famille est reçue en entretien avec l'objectif de mieux comprendre et évaluer la situation de l'élève : le parcours de migration de l'enfant et de la famille, les langues parlées, l'état de santé, les hobbies et les projets de la famille par rapport à l'établissement en Suisse (durée prévue du séjour). En fonction de l'évaluation, des services peuvent être tout de suite proposés à l'enfant et à la famille pour faciliter l'intégration. Dans un deuxième temps, un accompagnement de l'intégration est offert (cours de langue, enseignants formés et sensibilisés aux implicites culturels, intervenants spécialistes des traumatismes de la migration, aide à l'insertion professionnelle, etc.). Des analyses des parcours d'intégration de ces élèves montrent que leur taux de réussite scolaire et de bonne insertion professionnelle sont plus élevés que pour des élèves non accompagnés.

Un autre projet, celui **d'activités sportives ludiques**, de type street ball, existe depuis 2004-2005. Il démontre aussi l'attention que la Ville porte aux besoins des enfants en dehors du temps scolaire et au-delà des activités classiques des centres socioculturels. Ce projet comporte une dimension participative – les activités sont auto-organisées, avec un encadrement assuré par un animateur professionnel et par des moniteurs jeunes. Des salles de sport sont mises à disposition le soir (et le jour pendant les vacances scolaires), pour des activités sportives ludiques, avec DJ. Des 10 heures hebdomadaires en 2005, on arrive aujourd'hui à 35 heures par semaine et ce dans divers quartiers. L'objectif serait d'arriver à une salle par soir ouvert au minimum et de mieux répondre aux besoins des filles, sous-représentées et qui pourtant souhaitent participer à ces activités avec les garçons. L'auto-organisation fonc-

tionne bien. L'accès est facile, Le succès est grandissant et les salles parfois trop petites. Ce projet a montré en outre des effets positifs sur l'intégration des enfants et des jeunes, le respect des différences et la gestion des conflits.

La prévention de la violence et de la délinquance est aussi un souci de la Ville. La Brigade de la jeunesse de la Police lausannoise a été renforcée avec l'engagement d'une éducatrice spécialisée qui travaille au sein de la Brigade depuis juin 2011. Le but est le décroisement entre travail social et police. Il s'agit aussi de mettre en commun des compétences différentes et complémentaires et de répondre aux situations complexes dans l'urgence.

Tous les intervenants de cette session ont présenté des projets et des activités qui soulignent le souci et l'importance de décroiser les activités, de commencer déjà avec les tout petits enfants et de se préoccuper de la continuité et des liens entre le préscolaire, le scolaire et le parascolaire, afin d'assurer la continuité et la cohérence des prestations pour les enfants, de 0 à 18 ans.

3.5 Loisirs : Places de jeux et Animation socioculturelle

L'importance du **jeu et des loisirs** est clairement reconnue par la Ville de Lausanne qui offre plus de 1000 places de jeux, dont les premières ont été construites dès 1950. La Ville compte aussi 16 centres socioculturels, 2 maisons de quartiers (avec des locaux plus grands et plus nombreux, qui peuvent aussi héberger des associations du quartier), un terrain d'aventure (ouvert de mai à octobre), un centre itinérant, axé plutôt sur la médiation culturelle, et un terrain d'aventure éphémère en plein centre ville, sur un parking désaffecté, ouvert pendant les vacances d'été. Les maisons de quartiers et les centres socioculturels sont financés par la Ville par le biais de la FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise). Ces structures sont cependant gérées au quotidien par des associations, ce qui leur donne une certaine autonomie d'action.

L'importance de la **participation des habitants** du quartier, y compris des enfants, est reconnue et les occasions et processus permettant cette participation sont nombreux. Une étude d'évaluation des places de jeux menée en 2000 et qui portait sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, a permis de définir les besoins, d'identifier des priorités et de planifier les travaux à réaliser pour un montant total de près de 7 millions de francs. La 1ère phase des travaux lancés suite à cette étude s'achève maintenant.

Pour la place de jeu visitée, sur le point d'être rénovée, le **Conseil des enfants** du quartier a été sollicité pour permettre aux enfants d'exprimer leurs souhaits. La responsable des places de jeux a ensuite été intégrée dans le processus de consultation des enfants afin de les entendre et de pouvoir leur expliquer ce qui était possible, ce qui ne l'était pas et pourquoi. En parallèle, des réunions ont eu lieu en soirée avec les usagers adultes de la place de jeux. Les contacts se poursuivent pour informer les enfants et les adultes de l'avancement du projet. **Ce processus est exemplaire d'une consultation utile et productive pour tous les acteurs, usagers de tous âges, concepteurs et animateurs du quartier.**

Les **centres socioculturels** jouent aussi un rôle important en ville de Lausanne. Orientés sur les quartiers, ils offrent des activités régulières par classe d'âge et des événements plus ponctuels destinés à toute la population. La logique d'action est de « **faire avec** » et « **aller vers** » pour favoriser une participation active des habitants, y compris des enfants. Le but est l'autonomisation et le développement de la faculté de choisir les activités qu'ils souhai-

tent réaliser dans leur quartier, avec le soutien des animateurs. Cette approche est aussi adoptée avec les adolescents. L'accueil libre existe toujours, mais la tendance qui se révèle aujourd'hui plus porteuse de sens et qui suscite plus d'intérêt de leur part est de réaliser avec les adolescents des activités autour d'un projet.

Les places de jeux représentent pour les centres socioculturels et leurs animateurs **des points d'ancrage et de rencontre** dans les quartiers. Elles sont des lieux d'intégration à très bas seuil où les animateurs peuvent facilement rencontrer enfants et parents et proposer des jeux aux enfants et un point d'accueil pour les parents. Les animateurs peuvent ainsi continuer de jouer le rôle de relais et de facilitateurs face aux demandes des enfants et des parents.

La tendance est de développer plus d'interventions sur les places de jeu, avec des prestations aussi pour les parents pendant que les animateurs s'occupent des enfants. Les animateurs et la responsable pour les places de jeux de la Ville sont sur la même longueur d'onde quand ils évoquent les projets de places de jeux animées par des professionnels mais qui restent ouvertes à tous (sur le modèle Claramatte à Bâle) ou des places de jeux intégratives (sur modèle Denk an mich). Une autre priorité est de recréer des places de jeux au centre ville et de mettre plus de nature dans les places de jeux, ce qui est facilité du fait de l'existence d'une déléguée nature. Il s'agit aussi de mieux répondre aux demandes des 12-18 ans, notamment avec la création d'espaces multi jeux en ville (jeux de rue, si possible éclairés le soir).

Les souhaits et perspectives sont clairement énoncés : développer l'animation itinérante, ouvrir un autre terrain d'aventure dans un autre quartier défavorisé, créer des occasions de rencontre qui permettent la participation des parents et l'intégration de jeunes en situation de handicap. Continuer de **travailler en réseau** avec d'autres intervenants, associations ou services de la Ville est également essentiel. Les intervenants sont finalement conscients que les besoins des enfants, des adolescents et des familles évoluent, et qu'il faut **rester à l'écoute et être flexibles** pour répondre à ces besoins.

3.6 Aménagement du territoire urbain : habitat, environnement construit, circulation routière, espaces verts

L'aménagement de la ville et son adaptation aux besoins des enfants ont été abordés sous quatre angles différents avec la déléguée nature (Service des parcs et domaines), la déléguée piéton (Service des routes et de la mobilité), l'architecte urbaniste (Service d'urbanisme) et une sociologue (Service du logement et des gérances).

Les projets présentés et la discussion qui a suivi complètent l'état de lieux de façon décisive. Ils montrent bien que les **besoins des enfants** sont reconnus et qu'une **participation active de leur part** est possible, y compris au niveau des processus de décision et de développement des projets. Par exemple :

- Les enfants ont accès aux projets de plantages verts (plates-bandes plantées en ville), suite à leur demande d'y participer. Un projet pilote « nature en ville » permet de décider avec des classes d'école de l'aménagement autour de la ville.
- La déléguée piéton rappelle le plan d'aménagement mobilité douce qui prévoit la hiérarchie des moyens de déplacement : à pied, en transports public, à vélo et en

voiture privée. Le cahier charges de ce plan d'aménagement introduit le concept de « personnes à mobilité réduite ». Inclure les enfants dans cette catégorie permet de mieux prendre en compte leur besoins (dangers spécifiques et résistance physique réduite). Ainsi, tous les aménagements tiennent compte des distances de visibilité à 60 cm du sol, soit la hauteur des yeux d'un petit enfant. Des aménagements ont aussi été réalisés dans des quartiers à haute densité d'habitation pour réduire l'accès aux voitures entre les bâtiments.

- Des activités pédagogiques sont destinées aux enfants (ferme pédagogique et ateliers lors de la manifestation Lausanne Jardins). Dans le cadre du grand projet d'éco-quartier Métamorphose, on explique aux enfants le développement d'une ville et on cherche à les intégrer dans ce développement.

Il s'agit pour les intervenantes de cette session d'arriver à mettre en place des méthodologies de travail pour anticiper les problèmes et travailler en amont. Pour cela, il est important de faire ressortir ce que les enfants ont à dire par rapport à leur quartier, à leurs déplacements, etc. Les très petits et les enfants jusqu'à 12 ans sont plus ou moins faciles à toucher à travers les centres d'animation de quartier. L'objectif est maintenant de mieux toucher les adolescents, aussi parce qu'on voit qu'ils ont plus de respect pour leur environnement lorsqu'ils ont contribué à le développer.

En ce qui concerne l'évaluation, les projets et activités sont évalués par les services ; quelques évaluations externes existent aussi. Les évaluations sont essentielles et utiles pour faire fructifier des projets en les partageant avec d'autres quartiers.

Les quatre interlocutrices, toutes issues d'un service différent, ont clairement démontré leur volonté de travailler ensemble et de tenir compte des avis et des besoins des enfants dans leurs services plus techniques. Pour elles, **travailler de façon transversale** avec les autres services de la Ville est important. En effet, les services techniques ont besoin du savoir-faire des services spécialisés de l'enfance et de la jeunesse pour pouvoir intégrer les avis des enfants dans les développements de projets urbains: ce sont eux qui ont accès aux enfants et qui ont les outils et l'expérience pour les consulter. Le **groupe de référence** mis en place récemment par la Ville de Lausanne est vécu comme une excellente porte d'entrée pour stimuler les réflexions et faciliter les collaborations.

3.7 Plan d'action : Evaluation, Groupe de référence et Participation

3.7.1 Evaluation

Nous avons pu vérifier au cours de la journée que le terme d'évaluation recouvrait des réalités et des approches assez différentes, selon les objets et les objectifs visés par l'évaluation, et selon les ressources disponibles ou mobilisées pour leur réalisation.

Sur le plan interne, la démarche évaluative adoptée par la Ville de Lausanne est plutôt de type **formatrice et concomitante**, c'est à dire une évaluation dont le but est d'accompagner l'action « chemin faisant ». Le but est clairement d'aider à la mise en oeuvre des programmes pour évaluer la façon dont les objectifs posés sont atteints.

Des **mandats d'études et d'évaluation externes** pour procéder à des états des lieux, développer des objectifs et évaluer les besoins et les résultats atteints sont aussi attribués et sont

autant d'outils d'aide à la décision et à la mise en œuvre des programmes et mesures. Ces mandats externes sont décidés dans des cas précis, notamment quand le projet revêt une importance politique critique.

Dans le domaine de la santé et de la prévention, des évaluations assez systématiques sont effectuées et publiées. Elles permettent d'adapter les démarches préventives en fonction de l'évolution des besoins et de définir des priorités (par exemple dans le domaine de la gestion des écrans ou des soirées de jeunes organisées dans les espaces publics, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool).

Quant aux évaluations cantonales mentionnées par le rapport d'état des lieux dans le domaine de la formation et le souci que Lausanne en prenne bien connaissance, il s'avère que les évaluations cantonales ne sont pas toujours pertinentes par rapport aux sujets abordés dans l'état des lieux. Par exemple, dans le domaine de la formation, elles ne concernent que les aspects liés à l'enseignement.

Des **processus internes d'évaluation concomitante** sont intégrés au niveau des Directions et lors de réunions interdirections, pour les domaines concernant plusieurs Directions. Des processus analogues sont mobilisés au niveau des chefs de service d'une Direction pour la mise en œuvre des mesures des différents services sous l'autorité de cette Direction. Des évaluations sont aussi réalisées lors des réunions entre les cadres d'un Service donné. Cette manière de procéder, très intégrée au sein des Directions et des Services, permet certes de guider l'action, mais elle semble manquer de visibilité, les résultats ne sont pas forcément très facilement accessibles en dehors des services concernés et il peut être difficile d'avoir une vue d'ensemble.

L'échange d'information et la consultation des résultats d'évaluations entre services et avec le canton ont lieu de façon régulière dans toutes les situations pertinentes. En l'occurrence, il a été souligné que c'est plutôt la Ville de Lausanne qui joue le rôle de pionnier et pas le canton, et que c'est souvent ce dernier qui vient s'informer auprès de la Ville des résultats obtenus.

3.7.2 Groupe de référence

Le groupe de référence vient d'être mis sur pied en début d'année 2012. Il s'est déjà réuni plusieurs fois. Il rassemble une douzaine d'intervenants clé au niveau communal dans les domaines de l'école, de l'éducation spécialisée et de l'animation socioculturelle, de la prévention et de l'aménagement du territoire urbain, ainsi que le répondant cantonal jeunesse cantonal, pour faire le lien avec le canton. Ce groupe devrait permettre de dépasser le cloisonnement de la politique cantonale et communale de l'enfance et de la jeunesse.

C'est un espace **d'échange et de discussion** qui met en lien les différents domaines ayant une incidence directe pour la vie des enfants. Il permet de **mettre des compétences en commun** entre les professionnels des différents services. Il vise à assurer le lien concret avec la Conférence des directeurs d'établissement et à rechercher des synergies entre les différents lieux où les enfants et les jeunes peuvent déjà exprimer leur avis : Conseil des jeunes, Conseils des enfants, Conseils d'établissement, Conseils des élèves, Pousses urbaines. Finalement, c'est aussi un lieu permet prendre connaissance ce qui se fait ailleurs, avec la participation de la directrice du Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE), et de réfléchir de façon transversale sur le continuum enfant-élève.

Les membres de ce groupe rencontrés au fil de la journée d'évaluation se sont tous montrés convaincus et très engagés dans ce processus de dialogue et de mise en commun de compétences et d'expériences. Ce groupe, encore dans une phase de démarrage, est en train de définir ensemble les contours de sa mission. Il devrait notamment pouvoir jouer un rôle pour assurer le suivi des demandes des enfants et des jeunes et pour les relayer, au besoin, afin que des réponses y soient apportées. Il pourrait d'ailleurs contribuer à élaborer des réponses multidimensionnelles à ces demandes.

3.7.3 Participation

Des évaluations systématiques et globales des besoins des enfants n'existent effectivement pas en Ville de Lausanne. Par contre, celle-ci a mis en place **des mécanismes institutionnalisés de participation des enfants et des jeunes**, à savoir : des Conseils des Enfants (quatre conseils organisés par quartier et rassemblant des enfants de 7 à 12 ans) ; un Conseil des Jeunes (avec 60 jeunes de 13 à 25 ans de tous horizons) et Pousses Urbaines. Ces mécanismes leur permettent d'exprimer leurs avis et leurs besoins et de réaliser des projets. Ils bénéficient de mesures d'encadrement et de soutien (déléguée à l'enfance et délégué à la jeunesse et deux animatrices pour les conseils des enfants). Nous avons aussi vu au cours des entretiens que **les enfants et les jeunes sont consultés au quotidien** et peuvent exprimer leurs avis et leurs besoins dans le cadre des activités socioculturelles et des activités parascolaires.

Dans le **cadre scolaire**, la participation des élèves est de fait institutionnalisée et inscrite dans le règlement communal des écoles. Les Conseils d'établissement ont en effet l'obligation de consulter les Conseils des élèves ; ils doivent aussi consulter tous les parents deux fois par législature.

Les **Pousses Urbaines** sont conçues comme des laboratoires pour connaître les réalités des enfants et leur permettre de s'exprimer. Les cinq éditions mise sur pied depuis 2007 étaient ciblées chacune sur une thématique différente. Il est prévu de consacrer 2 ans à la 6^{ème} édition afin d'avoir plus de temps pour approfondir la thématique, pour élargir la communication faite au public et pour formuler des recommandations.

Chaque **Conseil des enfants** est encadré par une animatrice des Conseils des enfants et un animateur du centre socioculturel qui connaît bien la réalité du quartier. Ces Conseils sont un espace de parole sur la vie du quartier où les enfants peuvent dire leurs soucis et s'exprimer sur ce qu'il faut changer. Ces Conseils peuvent aussi être des lieux de réalisation de projets par les enfants, en fonction des désirs et des besoins des enfants qui y participent.

Le **Conseil des jeunes** existe depuis 2010. Il est aussi encadré par un animateur, mais toutes les impulsions viennent des jeunes. Les jeunes intéressés s'inscrivent et sont incorporés au Conseil au fur et à mesure que des places se libèrent ; pour l'instant, le tournus naturel permet ce fonctionnement et le Conseil reste complet et très diversifié (âges, filières de formation, Suisses et étrangers, avec cependant seulement 35% de filles). Le Conseil se réunit 1 fois par mois. Des projets intéressants et ambitieux ont déjà été développés, dont par exemple l'exposition *Jeunes versus homophobie*, entièrement réalisée par les jeunes du Conseil. Présentée d'abord à Lausanne, cette exposition circule maintenant ailleurs en Suisse romande. C'est aussi le Conseil des jeunes qui organise les fêtes du passage de la majorité (à 18 ans). Un point encore un peu faible de ce Conseil est celui des rapports et de la communication avec le politique.

Les animateurs et les autres professionnels rencontrés lors de cette session ont à cœur de permettre l'expression des enfants et d'assurer le relais entre les enfants et les décideurs, soit en mettant en contact directement les uns avec les autres, soit en se faisant les messagers des enfants. Développer des outils pour aller encore plus vers les enfants dans les quartiers et approfondir la réflexion théorique sur l'adaptation des mots et du vocabulaire aux réalités et à la compréhension des enfants sont deux des axes de développement mentionnés.

3.7.4 Plan d'action

Le plan d'action, qui s'appuie sur trois piliers, à savoir : sur ce qui doit être mis sur pied ; ce qui doit être concrétisé ; et l'existant qui demande à être renforcé, représente une approche pragmatique intéressante. Les différents éléments qui le composent ont été discutés et bien présentés au fil de la journée d'évaluation. Ce plan présente aussi l'avantage d'être réaliste.

Il comporte des mesures tout à fait critiques pour assurer et améliorer durablement la **participation des enfants et des jeunes** aux processus de décision, pour répondre à une faiblesse en terme de prestations (l'accueil extrascolaire des 12-16 ans) et pour créer les conditions, les outils et les processus (avec la création du groupe de référence) permettant d'assurer la **transversalité de la conception et de la mise en œuvre** de l'ensemble des mesures de la Ville de Lausanne qui touchent directement à la vie des enfants.

La mise en place d'évaluations externes **ciblées sur des prestations précises**, comme celle proposée dans le plan est certainement utile. Elle ne répond pas tout à fait au souci apparu dans le rapport d'état des lieux. Dans les faits, il s'avère que ce n'est pas tant les évaluations elles-mêmes qui manquent, mais plutôt la communication sur les indicateurs utilisés et les résultats des évaluations, qu'elles soient externes, internes ou concomitantes.

La **formulation d'un cadre de référence pour les 0-18 ans** s'avère dès lors essentielle et répond tout à fait à la lacune relevée par le rapport d'état des lieux en terme d'orientation et de lignes de conduite. Ce cadre devrait aussi **inclure quelques indicateurs permettant d'évaluer la réalisation des objectifs fixés**. Cette dernière remarque s'applique aussi aux autres mesures du plan d'action.

Le **plan d'action**, dans sa forme actuelle pourrait assez facilement être complété en ajoutant ou en précisant, les données suivantes :

- But et objectifs spécifiques
- Responsabilités (qui est en charge ? quel service ?)
- Délais de réalisation (plan d'action sur 4 ans)
- Mode d'évaluation (pas forcément externe), avec la **définition de quelques indicateurs** pour évaluer l'atteinte des objectifs notamment
- Coût et financement prévu (le coût peut être zéro si cette mesure s'insère dans un programme déjà existant ou ne génère pas de coût supplémentaire).

Pour certaines de ces mesures, ces informations sont certainement déjà disponibles et il suffirait de les ajouter. Pour d'autres, elles demandent peut-être encore à être précisées. **Ces données supplémentaires permettraient à UNICEF, et à la Ville de Lausanne, d'évaluer plus facilement le chemin parcouru après deux ans, puis en quatre ans, comme le prévoit le processus de labellisation.** Pour la Ville de Lausanne, ces précisions seraient aussi utiles pour piloter la mise en oeuvre du plan d'action.

4. Evaluation et recommandations

4.1 Evaluation

La Ville de Lausanne poursuit déjà depuis de nombreuses années une **politique très active et souvent innovatrice** de soutien à l'enfance et à la jeunesse. Elle a un service qui leur est dédié et a développé de nombreuses prestations au fil des ans. Elle a en même temps clairement choisi une approche stratégique transversale en intégrant le soutien à l'enfance et à la jeunesse dans différents chapitres de son Agenda 21. Lausanne est par ailleurs confrontée aux enjeux d'une grande ville et d'une administration importante et très différenciée. Autant dire qu'assurer une couverture optimale des besoins et une bonne coordination des Services de la Ville et des prestations fournies est un enjeu de taille. Entreprendre la démarche de labellisation UNICEF est clairement vu par les autorités communales comme un outil et un moyen de questionner et de vérifier la qualité et la cohérence de l'approche choisie et des prestations développées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.

Passer en revue systématiquement l'ensemble de l'offre de la Ville de Lausanne et des processus n'est bien sûr pas possible. Tous les domaines ont cependant été couverts lors de la journée d'évaluation. Il a été répondu à toutes nos questions. Des présentations bien ciblées et très synthétiques, ainsi que les discussions menées au cours des différentes sessions et du repas de midi, ont permis d'éclairer et de préciser les informations contenues dans l'état des lieux et d'aborder les quelques points problématiques relevés dans ce rapport. La journée a également permis de discuter très ouvertement avec les divers intervenants de la Ville de Lausanne de quelques-unes des priorités et des perspectives d'avenir spécifiques à chaque domaine d'activité.

Tout au long de la journée, nous avons pu observer la qualité de l'engagement des personnes rencontrées, leur dynamisme, leur ouverture et leur professionnalisme, ainsi que leur envie d'œuvrer ensemble au bien-être des enfants de la ville de Lausanne.

Il faut relever que le **processus de labellisation UNICEF** est vécu comme très utile pour sensibiliser certains services aux besoins des enfants. Il met aussi en évidence la nécessité de travailler ensemble pour arriver à répondre à ces besoins, en tenant compte de l'avis des enfants. Une dynamique allant dans ce sens semble déjà s'être mise en marche avec la préparation de l'état des lieux et de la journée d'évaluation. Un des autres effets positifs de ce processus, qui peut également déjà être observé, est qu'il pousse les acteurs de la Ville à expliciter beaucoup plus leurs actions et à faire de l'enfance une catégorie à part, avec ses besoins propres.

Les observations faites et les réponses données au cours de la journée permettent de se rendre compte que **la continuité, la complémentarité et la coordination des Services et prestations** entre la Ville de Lausanne et le canton sont assurées institutionnellement et fonctionnent sur des bases solides dans le domaine de la formation, ainsi que dans d'autres domaines-clés, comme la protection de l'enfance et de la jeunesse ou la santé.

La volonté de la Ville de Lausanne de mener une politique de l'enfance et de la jeunesse transversale, ainsi que les efforts de décloisonnement entre les différents Services concernés semblent porter leurs fruits en **favorisant la coordination et la collaboration entre les Services et les personnes**. Sur le terrain, des discussions à divers moments de la journée d'évaluation concernant par exemple les places de jeux ou d'autres projets dans les quar-

tiers ont démontré que les différents Services de la Ville travaillaient effectivement ensemble, que les personnes se connaissaient, qu'elles collaboraient sur des projets communs ou se consultaient. Dans l'ensemble, les Services techniques sont plus sensibles aujourd'hui que dans le passé aux besoins et aux opinions des enfants. La prise de conscience de l'importance de **travailler en réseau** avec d'autres intervenants, associations ou services de la commune est partagée par de nombreux intervenants rencontrés.

Les **choix stratégiques en matière d'évaluation** ont été clairement expliqués. Nous avons pu vérifier au cours de la journée que des évaluations internes et externes existent bien et sont utilisées pour le pilotage des prestations, mesures et projets. Il reste cependant difficile d'avoir une vue d'ensemble et la Ville de Lausanne pourrait à l'avenir trouver des moyens pour faciliter l'accès aux résultats de ces évaluations.

La **formulation d'un cadre de référence pour les 0-18 ans** comme un des points du plan d'action est particulièrement importante. Il est à souhaiter que la Commune de Lausanne y inclura quelques **indicateurs clairs** qui lui permettront aussi **de mettre en évidence les progrès réalisés** et de combler une lacune relevée par le rapport d'état des lieux. Un tel cadre de référence améliorera la lisibilité de la politique de la Ville de Lausanne.

Le **groupe de référence**, déjà en place depuis le début de l'année, est un outil, s'il est bien utilisé, qui permettra un plus grand décloisonnement entre les Services et facilitera le travail de façon transversale. Il devrait aussi favoriser la collaboration et le partage des compétences entre les Services de la Ville. L'engagement d'une déléguée piéton, ainsi que d'une déléguée vélo et d'une déléguée nature, toutes deux membres du groupe de référence, est aussi un atout pour favoriser la qualité de la vie des enfants en ville d'une part, et le travail en réseau et la coordination d'autre part.

Si les **besoins des enfants** ne sont pas évalués de façon globale et systématique auprès des enfants eux-mêmes, par un large sondage par exemple, la Ville de Lausanne a par contre mis en place plusieurs mécanismes formalisés (Conseil des élèves, Conseils des enfants, Conseil des jeunes) et informels ou ponctuels, mais fréquents et, semble-t-il, bien intégrés dans la pratique de la prise en charge parascolaire, de l'animation socioculturelle et de l'aménagement des quartiers. Ces différents mécanismes représentent une alternative qui semble tout à fait valable et efficace pour connaître l'avis et les besoins des enfants. Ceci d'autant plus avec la mise sur pied du groupe de référence, qui de par sa composition, devrait permettre de **rassembler ces données et d'en faire une synthèse**. Ce groupe pourra aussi contribuer à **assurer le suivi adéquat** des demandes et des besoins exprimés par les enfants. Tous les intervenants rencontrés se sont d'ailleurs montrés conscients de la responsabilité qu'ils ont de donner une réponse aux demandes des enfants et de relayer leurs avis auprès des décideurs.

Une volonté politique clairement exprimée au niveau stratégique et organisationnel, des prestations qui répondent, en qualité et en quantité, aux besoins des enfants et des familles, des projets innovateurs pour répondre aux besoins émergents, du personnel qualifié et convaincu de l'importance d'être à l'écoute des enfants, et finalement le souci de vérifier la qualité et l'adéquation de la politique choisie et des réponses données : Lausanne a démontré sa volonté et sa capacité à répondre aux besoins des enfants. Même si des progrès dans certains secteurs sont encore à faire, et que la Ville doit rester attentive à l'évolution des besoins, les conditions semblent clairement réunies pour faire de Lausanne une commune amie des enfants.

4.2 Recommandation pour l'attribution du label

Sur la base des différents documents examinés, et après la visite sur le terrain et les présentations et discussions avec toute une palette d'interlocuteurs pendant la journée du 31 mai à Lausanne, l'évaluatrice recommande à la commission d'UNICEF Suisse d'accorder le label « Commune Amie des Enfants » à la Ville de Lausanne.

Annexe 1

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Mme Florence Godoy, déléguée à l'enfance, coordonnera la journée.

Mme Valérie Schorderet Stolz, secrétaire, prise de notes

Durée	Heure	Thèmes	Intervenants	Lieux
60 min.	8h30	Accueil officiel de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS) Politique et stratégie	M. Oscar Tosato Mme Estelle Papaux M. Gérard Dyens M. Raphaël Gerber M. Tanguy Ausloos	Hôtel de Ville Salle des commissions, 1 ^{er} étage, Place de la Palud 2, Lausanne
10 min.	9h30	Déplacement		
60 min.	9h40	« Prévention et intégration »	Mme Margaretha Mignon M. Christophe Blanchet M. Julien Mortier Mme Belinda Forny Mme Barbara de Kerchove Mme Mady Troubat	Délégation à l'enfance E1 – Chauderon 9 – accès rue de Genève 28 (voir plan ci-dessous)
15 min.	10h40	Pause café		Délégation à l'enfance, E1 – Chauderon 9 -
40 min.	10h55	« Aménagement du territoire urbain »	Mme Pascale Aubert Mme Anouk Paltani Mme Andrea Faucherre Mme Frédérique Roth	Délégation à l'enfance, E1 - Chauderon 9
15 min.	11h35	Déplacement		APEMS du Bois-Gentil
1h30	11h50	Repas dans une structure APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) et moment d'échanges avec les enfants	L'équipe et les enfants de l'APEMS	APEMS du Bois-Gentil
15 min.	13h20	Déplacement		Place de jeux de Boisy
1h15	13h35	Places de jeux et loisirs	Mme Petra Meyer M. Kilian Marlève M. Daniel Kohlbrenner	Place de jeux de Boisy
15 min.	14h50	Déplacement		Délégation à l'enfance, E1 - Chauderon 9
20 min.	15h05	Plan d'action : • Evaluation	Mme Estelle Papaux Dr. Virgile Woringer	Délégation à l'enfance, E1- Chauderon 9
25 min.	15h25	• Groupe de référence	Mme Corinne Rochat M. Frédéric Cerchia Mme Anne Volet	
25 min.	15h50	• Participation : - Pousses Urbaines - Conseils des enfants - Conseil des jeunes	M. Gaël Cochand Mme Myriam Posse M. Tanguy Ausloos	
20 min.	16h15		Une délégation du Conseil des jeunes	
25 min.	16h35	Clôture officielle de la journée et petite collation		

Annexe 2 – Liste des personnes participantes

UNICEF

- Mme Fleur Jaccard, responsable advocacy, UNICEF Suisse,
- Mme Marina Peterhans, UNICEF Suisse,
- Mme Christine Panchaud, évaluatrice p. o. UNICEF Suisse

Ville de Lausanne

Accueil officiel – Politique et stratégie

- M. Oscar Tosato, conseiller municipal et directeur cohésion sociale
- Mme Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs
- M. Gérard Dyens, chef du Service des écoles primaires et secondaires
- M. Raphaël Gerber, chef de psychologie scolaire
- M. Tanguy Ausloos, délégué à la jeunesse, Service de la jeunesse et des loisirs
- Mme Florence Godoy, déléguée à l'enfance, Service de la jeunesse et des loisirs, coordinatrice de la journée
- Mme Valérie Schorderet Stolz, secrétaire, Service de la jeunesse et des loisirs (notes)

Prévention et intégration

Formation, structures d'accueil extrafamilial et parascolaire, protection de l'enfance et de la jeunesse, santé

- Mme Margaretha Mignon, infirmière responsable en éducation de la santé, Service de santé des écoles
- M. Christophe Blanchet, doyen des classes d'accueil et secondaires, Service des écoles primaires et secondaires
- M. Julien Mortier, médiateur sportif, Service de la jeunesse et des loisirs
- Mme Belinda Forny, chargée de prévention à la Brigade jeunesse, Service du corps de police
- Mme Barbara de Kerchove, cheffe de projets, Service d'accueil de jour de l'enfance et Service des écoles primaires et secondaires
- Mme Mady Troubat, directrice du centre de vie enfantine de Bellevaux

Aménagement du territoire urbain

Habitat, environnement construit, circulation routière

- Mme Pascale Aubert, déléguée nature, Service des parcs et domaines
- Mme Anouk Paltani, architecte-urbaniste, Service d'urbanisme
- Mme Andrea Faucherre, sociologue et adjointe administrative, Service du logement et des générances
- Mme Frédérique Roth, déléguée piéton, Service des routes et de la mobilité

Loisirs

Place de jeux, animation socioculturelle

- Mme Petra Meyer, responsable des places de jeux, Service des parcs et domaines
- M. Kilian Marlève, animateur, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)
- M. Daniel Kohlbrenner, chargé de mission, (FASL)

Plan d'action

Evaluation – Groupe de référence - Participation

- Dr. Virgile Woringer, chef du Service de santé des écoles
- Mme Corinne Rochat, Directrice Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE)
- M. Frédéric Cerchia, répondant cantonal jeunesse, Service de protection de la jeunesse
- Mme Anne Volet, adjointe administrative, Service des écoles primaires et secondaires
- M. Gaël Cochand, architecte EPFL, tribu architecture et Pousses Urbaines
- Mme Myriam Posse, animatrice des conseils des enfants, Service de la jeunesse et des loisirs
- une délégation du Conseil des jeunes, Service de la jeunesse et des loisirs.

Annexe 3 – Documents consultés pour l'évaluation

- Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise FASL. Les temps changent. Rapport annuel 2010.
- Municipalité de Lausanne. Programme de législature 2011-2016, février 2012.
www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/24996.pdf
- UNICEF Suisse. Commune amie des enfants. Résultats de l'état des lieux établi par la Commune de Lausanne concernant son degré d'adaptation aux enfants. Décembre 2010
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale Atelier Pousses Urbaines 2011. Lausanne je t'aime ou je ne t'aime pas
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale Plan d'action de la Ville de Lausanne, janvier 2012
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Pousses urbaine, les enfants grandissent en ville. Premières participations citoyennes à Lausanne 2007-2011. (pas encore publié)
- Ville de Lausanne. Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) : 4e partie - Éducation et formation. Préavis N° 2003/37, 31 juillet 2003 (www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/5231.pdf)
- Ville de Lausanne. Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) : 5e partie - Transports et mobilité Réponse à six motions. Rapport-préavis N° 2005/36, 26 mai 2005. www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/5232.pdf
- Ville de Lausanne. Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) : 7ème Partie - Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Rapport-préavis N° 2007/22, 12 avril 2007 (www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/6881.pdf)
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Vers une école à journée continue ouverte à tous les élèves des établissements scolaires lausannois. Rapport préalable. Janvier 2011. www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/20131.pdf
- Ville de Lausanne. Lancement d'une campagne d'éducation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème l'altérité. *Préavis n° 2012/07*. Directions de Enfance, jeunesse et cohésion sociale et Sécurité publique et sports
www.lausanne.ch/Tools/GetLinkedDoc.asp?File=25027.pdf&Title=Pr%E9avis+2012%2F07
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. L'éducation, c'est l'affaire de tous. Bilan de la campagne de sensibilisation à la responsabilité citoyenne. Lausanne décembre 2005.
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Grandir à Lausanne – les places de jeux Bulletin no 12 printemps 2011.
<http://lausanne.ch/view.asp?DomID=63807>
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Grandir à Lausanne – Grandir avec les écran Bulletin no 13 automne 2011.
<http://lausanne.ch/view.asp?DomID=63807>
- Ville de Lausanne. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Un pas vers l'autre Le dialogue interculturel dans les structures de l'enfance de la Ville de Lausanne
www.lausanne.ch/enfance www.lausanne.ch/view.asp?DocId=33619
- Woringer Virgile. Trois problèmes de santé publique infantile et leur prise en charge (résumé remis le 31 mai 2012).

Sites internet: www.lausanne.ch; www.fasl.ch